

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (1^e RÉCLAMES

La publication

PUBLICITÉ

..... 25 cent.
..... 50 —

ances légales et judiciaires de tout le département dans le Journal du Lot.

Cahors, le 2 Mai

LE BUDGET EST VOTÉ

Le conflit budgétaire vient de prendre fin. Nous n'aurons pas un cinquième douzième provisoire, comme on avait pu le craindre un instant. La Chambre a cédé sur la réforme des patentes, malgré l'avis de la commission du budget et de la commission spéciale des patentes, elle a adopté les modifications du Sénat.

L'impôt sur les opérations de Bourse a été adopté aussi, conformément aux décisions de la haute assemblée, et pour le moment, on peut croire les rôles renversés : c'est le Sénat qui légifère et la Chambre qui enregistre. Il le faut bien, à moins de renvoyer aux calendes grecques cette loi de finances qui fait depuis si longtemps la navette, et de confesser l'impuissance législative.

Cependant, malgré la hâte qu'on avait d'en finir, certains amendements ont été proposés, entre autres un amendement de M. Dupuy-Dutemps, tendant à assujettir les colporteurs à certaines conditions de nationalité. Cette dernière proposition procède d'un esprit très pratique. Serions-nous enfin guéris en France de cet aveuglement volontaire qui empêchait jusqu'alors de voir les dangers de l'invasion étrangère dans tous les rouages de notre vie intérieure ? Il faut que nos finances soient aussi bien protégées que notre armée, et nous espérons que le ministre compétent saura tenir l'engagement qu'il a pris à la Chambre et qu'il insérera ces garanties nécessaires dans la loi.

MM. Camille Pelletan, Jamais et Salis ont parlé contre la disjonction du régime des boissons. M. Salis, seul dans la commission, a voté contre; il l'a ensuite combattu à la tribune et a fait ressortir que le Sénat, lorsque l'heure viendra de discuter la réforme dans le budget de 1894, pourra alléguer que le temps lui manque pour un examen approfondi et tirera partie de la proximité des élections générales, comme il

à joué de la nécessité d'éviter de nouveaux douzièmes provisoires.

Mais aucune objection n'a tenu devant le légitime désir qu'avait la Chambre d'en finir avec sa tâche; et les membres radicaux du ministère, qui étaient les représentants les plus convaincus de la réforme immédiate des boissons, n'ont rien eu de plus pressé que de l'abandonner en s'inclinant devant la volonté du Sénat. Tant il est vrai que l'exercice du pouvoir assagit les plus intransigeants !

Au prix de ces multiples concessions, la Chambre a obtenu que le Sénat passe condamnation sur le contrôle des chemins de fer.

Pour une fois qu'elle se risque aux concessions, elle a à s'en féliciter, puisque tout s'est arrangé. La crainte des douzièmes provisoires est le commencement de la sagesse, et cet énervant conflit est enfin terminé.

J. QUERCYTAIN.

CHAMBRE DES DEPUTÉS

Séance du 29 avril

Propagande antipatriotique

M. Maurice Lasserre. — Le congrès des employés de chemins de fer se tient actuellement. Depuis l'ouverture de ce congrès, on distribue gratuitement une brochure qui contient contre la patrie les excitations les plus graves. On y lit que « la discipline, c'est le vol. » On y envisage l'hypothèse d'une grève générale des employés de chemins de fer, où le gouvernement ferait appel à l'armée pour parer aux exigences du service. On y déclare que, en cas de mobilisation, si les généraux français veulent se mêler de leurs affaires, les ouvriers appelleront les Prussiens. On y traite les officiers de « garde chiourme » ; on les menace (Rumeurs).

Qu'est-ce que le gouvernement fait pour empêcher la propagation de cette brochure ? Il est nécessaire qu'il dise quelles mesures il a prises ou compte prendre. La signature Mesnard est-elle réelle ? Est-ce un pseudonyme ? La brochure ne porte aucun nom d'imprimeur.

M. Viette, ministre des travaux publics. — Les doctrines cosmopolites créent le plus grand danger pour une nation ; je les combattrai avec la plus grande énergie.

La brochure en question n'a été écrite ni conçue en français ; elle n'a même pas été imprimée en France. Cette œuvre tend à tromper les employés de chemins de fer et à les entraîner à la trahison (Vive émotion). On a essayé d'atténuer le sens de la phrase dont a parlé M. Lasserre, mais le langage ne prête à aucune obscurité. Cette phrase est la conséquence logique de ce qui précède.

On annonce au ministre de la guerre qu'on refusera d'obéir aux ordres de mobilisation; le misérable qui a écrit cela n'a pas l'honneur de connaître les ouvriers français (Applaudissements unanimes). Tous les ouvriers français placent bien au-dessus de leurs revendications le devoir patriotique (Acclamations prolongées).

Le congrès lui-même a désavoué cette publication. Hier, j'ai fait saisir cette brochure, j'ai invité les compagnies à punir sévèrement les employés qui la propageraient (Vifs applaudissements sur tous les bancs).

L'incident est clos.

La Chambre adopte un projet de loi distayant de la commune de Duravel, canton de Puy-l'Évêque, arrondissement de Cahors, département du Lot, la section de St-Martin-le-Redon, pour l'ériger en municipalité distincte.

Le crédit agricole

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur la proposition de loi de M. Méline et plusieurs de ses collègues, tendant à l'organisation du crédit agricole et populaire.

La Chambre adopte les articles 1, 2 et 3.

Sur la demande de M. Mir, rapporteur, l'article 4, d'après lequel les syndicats qui se livrent aux opérations de crédit devront avoir une comptabilité tenue à jour, est supprimé.

Les articles 5, 6 et 7 sont adoptés.

Sur l'article 8, M. Grousset demande si le syndicat sera dispensé de tenir une comptabilité lorsqu'il ne sera pas commercial. Il faudrait indiquer dans le texte que tous les syndicats seront des sociétés commerciales.

M. Mir. — Le caractère commercial des syndicats résulte fatalement du caractère des opérations que feront ces syndicats.

M. Grousset. — Un syndicat peut fonctionner rien qu'avec ses parts de fondateur. Dans ce cas, il ne fera pas acte de commerce.

M. Mir accepte de dire, à l'article 3, que ces sociétés de crédit seront commerciales.

Après une discussion, à laquelle prennent part MM. Leydet, Bertrand, Grousset et Rouvier, l'article 4, qui avait été supprimé, est repris et voté.

Les articles 8, 9 et 10 sont adoptés.

L'ensemble de la loi est adopté.

Le duc semblait terrifié.

Maurice n'était pas moins épouvanté que lui. Ils se regardaient en silence, livides tous les deux.

L'amoureux de Blanche comprenait seulement maintenant ce qu'il y avait de terrible dans la situation de son père.

Il avait eu un moment d'espoir, quand il avait entendu la parole sincère du duc, quand il avait vu son regard droit, qui n'avait pas l'air de mentir.

Son père n'était pas coupable.

Il était persuadé, et il avait eu de cette conviction une joie surhumaine.

Mais ce bonheur avait été de courte durée.

Il se trouvait de nouveau devant ce problème, posé devant lui par le duc : Comment persuader des gens prévenus, de mon innocence ?...

Comment, le fait était là, palpable, pour ainsi dire, indéniable, qui accusait le gentilhomme.

Son fils restait comme hébété, éperdu, devant ce terrifiant point d'interrogation...

Il s'était croisé les bras, debout, la tête baissée.

Tout à coup il se redressa.

Un éclair brilla dans son œil.

— Il faut lutter, mon père.

— Lutter !... fit le duc d'un air découragé.

— Il faut découvrir le coupable, le misérable qui vous a joué ce tour... Vous ne soupçonnez personne.

— Personne.

— Dans le cercle, vous n'avez pas d'ennemis.

INFORMATIONS

Le Budget de 1894

Le gouvernement, pour marquer sa bonne volonté de voir la Chambre voter le quatrième budget, déposera son projet pour 1894, du 15 au 20 juin. Une nouvelle commission sera nommée à la Chambre pour l'examen.

Les Prochaines élections

Le gouvernement demandera à la Chambre de mettre prochainement à son ordre du jour les projets ou les propositions tendant à modifier la législation électorale, en vue des prochaines élections, notamment le projet modifiant certaines circonscriptions électorales, et la proposition relative au renouvellement partiel de la Chambre, à partir de la future législature.

Le gouvernement accepte en principe le renouvellement partiel.

Voyage ministériel

Chartres, 1^{er} mai.

M. Terrier, ministre du commerce, a présidé, hier, la réunion de la Société des sauveteurs. Il a prononcé un discours dans lequel il a fait l'éloge des sauveteurs et a dit que l'encouragement de la République est acquis à ceux qui cherchent à conquérir la vraie noblesse, celle du cœur, du courage et du dévouement.

Le ministre a été proclamé président d'honneur de la Société des sauveteurs. Il est ensuite reparti pour Paris au milieu des acclamations de la foule.

Le 1^{er} Mai

La journée du 1^{er} Mai a été très calme, tant à Paris qu'en province. Les dépêches reçues de divers côtés, ne signalent aucun désordre.

Les Fêtes de Rome

Les journaux racontent un incident qui se serait passé à un banquet au Quirinal.

Après le discours de l'empereur Guillaume en allemand, le grand-duc Wladimir qui avait à sa droite Mme Billot, se tournant vers l'ambassadrice française, dit à haute voix en français :

« Moi, Madame, je bois à votre patrie, sans phrase et de tout cœur ».

On devine l'effet produit.

Honneurs à M. Pasteur

Une délégation de l'Ecole normale supérieure

— Je ne m'en connaissais pas.

— On devait envier votre position, votre richesse votre bonheur.

— Evidemment... Mais de là à commettre un crime, car c'est un crime, un véritable crime, qu'on a commis contre moi.

— Qui s'est aperçu de la fraude ?

— Un des garçons.

— Que vous connaissez.

— Qui est là depuis quelques mois... un Américain.

— Il n'a pu être que complice... Il n'a pu qu'obéir à l'instigation d'un autre. On pourrait peut-être faire parler cet homme.

— Il affirme qu'il ne sait rien... Il s'est aperçu que les cartes étaient marquées, et il a fait son devoir en dénonçant le fait.

— Voilà ce qu'il a dit.

— C'est ce qu'il a répondu quand on l'a interrogé.

— Avec de l'or, peut-être parlera-t-il.

Le duc secoua la tête.

— Il ne sait rien... Il est évident pour moi qu'il ne sait rien.

— Si j'allais au cercle.

— Au cercle.

— Voir ces messieurs... les convaincre de ton innocence.

— Ils m'ont déjà condamné.

— Condamné.

— Hier soir, une heure après le scandale, mon nom était rayé de la liste des membres du cercle.

— On vous a condamné sans vous entendre.

— Sans m'entendre...

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT »

27

LE

GARÇON DE JEU

PAR JULES DE GASTYNE

DEUXIÈME PARTIE

LA DEVINERESSE

II

— C'est bien vous qu'ils ont voulu désigner ?
— C'est bien moi.

Maurice se laissa tomber sur un siège, et, se prenant la tête à deux mains, il sanglota :

— Mon Dieu ! mon Dieu !

— C'est moi, dit le père, moi, le duc de Morlac, moi, que l'on ose accuser ! Et je n'ai pas entendu une voix dans le cercle s'élever pour me défendre, et pas une main ne s'est tendue vers moi. Si, une, celle du colonel.

Maurice dressa la tête.

— Celle du colonel Boislaurier ?

— Celle du colonel Boislaurier... Lui, du moins, ne veut pas me croire coupable.

— Ainsi, bégaya Maurice, vous êtes innocent.

Le duc le fixa de nouveau de son œil hautain.

— Me ferais-tu l'injure, toi aussi, d'en douter.

— Non, mon père, non, s'écria précipitamment le jeune homme.

Et une joie brilla dans son regard.

Il ajouta :

— Il vous sera facile, n'est-ce pas, de vous disculper ?

Le gentilhomme secoua la tête mélancoliquement.

— Facile ?... si on ne veut pas me croire ?

— Mais que s'est-il donc passé ? fit Maurice, anéanti de nouveau.

— Une chose inouïe, incroyable... On m'a surpris jouant avec des cartes marquées !...

— Et vous ne le saviez pas ?

— Sur mon honneur, je l'ignorais.

— Il fallait le dire, le crier.

— Je l'ai crié, je l'ai juré...

— Et on ne vous a pas cru ?

— On ne m'a pas cru. Depuis plusieurs jours, je gagnais... d'une façon invraisemblable... C'est ce gain que l'on avait sur le cœur... c'est de ce gain qu'on s'est vengé.

— Vous croyez qu'il y a là-dessous une vengeance ?

— Oui, une vengeance terrible... une vengeance qui me coûtera la vie.

Le jeune homme regarda son père.

— La vie ?... bégaya-t-il.

— Tu penses bien que je ne survivrai pas à une pareille honte.

— Puisque vous êtes innocent.

— Cela empêche-t-il la honte si on me croit coupable ? Oh ! ne joue pas, mon fils, jamais, jamais.

a offert à M. Pasteur, à l'occasion du 70^e anniversaire de sa naissance, une coupe en cristal, exécutée par Galle, l'illustre verrier nancéen.

M. Pasteur, extrêmement ému, a remercié les vieux et les jeunes normaliens, qui venaient lui apporter un souvenir et un hommage aussi précieux. Il a recommandé aux élèves les traditions de travail persévérant, qui sont l'honneur de leur maison, et auquel il a conformé sa vie entière.

M. Pasteur a ensuite félicité très vivement l'artiste Galle de son œuvre exquise.

Au Dahomey

Suivant des nouvelles du Dahomey, apportées par les passagers du paquebot *Foria*, Behanzin serait à 70 kilomètres au nord d'Abomey avec plusieurs partisans et continuerait ses coutumes.

Des lettres trouvées à Allada établiraient la complicité de plusieurs maisons de nationalités étrangères.

Au Maroc

On mande de Tanger que le chargé d'affaires de France a reçu des excuses publiques de l'employé de la Compagnie transatlantique espagnole qui l'avait frappé.

Le Colonel Archinard

M. Delcassé, sous-secrétaire d'Etat aux colonies, vient de recevoir du colonel Archinard les dépêches suivantes :

Ségou, 25 avril 1893.

Je suis arrivé ici le 17. Tout va bien. Des gens de Dienné nous avaient précédé vantant notre modération après la victoire et colportant nos actes et mes paroles.

On peut dire que tout Macina est à nous.

A mon arrivée, les Peulhs m'ont accueilli avec enthousiasme. Allah, Amet, Sala, grands chefs de tous ces peuples, sont près de moi.

Les Massinankes ont repoussé avant notre arrivée des cavaliers d'Amadou qui voulaient les forcer à lutter contre nous.

Nos spahis viennent de la refouler jusque dans Bandiagara, capitale des Macinankes.

Amadou, rentré un moment dans la ville, en est reparti.

Tous les chefs peulhs se déclarent certains de la soumission spontanée de Bandiagara.

Avant toute demande de ma part, le chef des Peulhs m'a dit de ne pas m'inquiéter de ma nourriture.

Il donnera tous les jours le pain et le riz nécessaires.

J'ai été présenté officiellement à Aguibou dans un grand palabre d'un millier de personnes, notables ou chefs de villages venus de tous les points.

Aguibou a déclaré que l'attachement aux Français était pour lui la première chose.

Il a été accepté avec joie.

Ségou, 27 avril.

Tout va bien.

Les personnages les plus importants de Bandiagara et Alibouri m'ont envoyé des émissaires.

Je compte, dans peu de jours aller à Bandiagara, avec une simple escorte, nommer Aguibou roi de Macissa et le reconnaître comme tributaire.

Ségou, 28 avril.

Je ne reçois que de bonnes nouvelles du colonel Combes.

Il m'annonce de grands succès sur Bilalio, lieutenant de Samory.

Toute la dernière bande a été anéantie.

Soulèvement de la Havane

Le *Times* publie une dépêche de Keywest annonçant que le gouverneur de Cuba a officiellement notifié au consul espagnol à Keywest qu'une révolution a éclaté dans les provinces de Santiago, de Vuelta et d'Abajo. Le gouverneur attend l'arrivée de bandes armées venant de la Jamaïque, d'Haïti et de la Floride.

Les autorités de Keywest ont pris des précautions et détaché des bâtiments pour empêcher l'embarquement des hommes à destination de Cuba et arrêter les navires qui les y conduiraient.

Le vaisseau espagnol le *Nueva Espana* est parti de New-York pour la Havane.

Glorieux Trophées

Le *Mytho* est revenu, ces jours derniers, avec toute une cargaison de fusils, de coutelas et autres armes prises à l'ennemi au Dahomey.

Le ministre de la marine vient de décider que ces armes seront réparties dans les huit régiments d'infanterie de marine dont les volontaires ont pris part à l'expédition, et serviront à former des trophées pour orner les salles d'honneur et les salles d'escrime. Chaque année, les anciens pourront montrer aux jeunes ces nouveaux trophées qui viennent s'ajouter à tant d'autres.

Congo

Le sous-secrétaire d'Etat a reçu du lieutenant-gouverneur du Congo la dépêche suivante :

« Libreville, 29 avril.

» Les rapports annoncent la réussite complète de l'expédition dirigée contre les Doubous, les auteurs du meurtre de M. de Poumeyrac. Les chefs châtiés demandent à faire la paix. Ils ont rendu les restes mortels de M. de Poumeyrac et des Sénégalais tués. La tranquillité de la région paraît assurée. »

Tué par une sentinelle

Paris, 1^{er} mai.

Hier soir, vers 10 heures, un soldat du 16^e bataillon de chasseurs à pied de garde à la poudrière, à la porte de Tournai, a tiré, après avoir inutilement fait les trois sommations d'usage, sur un individu dont les allures lui paraissaient suspectes, et qui avait enfreint le règlement concernant l'approche des forts. L'homme est tombé raide mort. Son identité est encore inconnue.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Manifestation ouvrière

Dimanche, à 10 heures du matin, les délégués des syndicats ouvriers de Cahors ont remis à M. le préfet du Lot diverses pétitions relatives à l'organisation du travail, à la journée de 8 heures, etc.

M. le préfet a donné l'assurance aux délégués qu'il allait transmettre immédiatement aux pouvoirs publics les documents qu'il venait de recevoir. Il a ajouté qu'il appellerait l'attention du gouvernement sur les vœux des groupes ouvriers de Cahors, et qu'il y avait lieu d'espérer que ces vœux seront examinés avec la plus grande bienveillance.

Congé de la Pentecôte

Les congés de la Pentecôte sont fixés ainsi

— Qui donc ?
— Le colonel Boislaurier.
— Tu aimes la fille du colonel.
— Je l'adore.
— Et il le sait.
— Il le sait d'hier soir.
— Et la jeune fille.
— Elle m'aime aussi. Est-ce que vous auriez désapprouvé ce choix, mon père ?
— Boislaurier est l'homme le plus loyal que je connaisse... Autrefois j'ai eu des torts envers lui...
— Des torts ?
— Des torts graves... Depuis il me les a pardonnés franchement, dignement... Et c'est le seul je te l'ai dit, qui ait pris ma défense... C'était le dernier pourtant, que je devais attendre auprès de moi...
— Le dernier !
— Je l'ai trahi autrefois... J'ai fait le malheur de sa jeunesse.
— Vous, mon père ?
— Moi.
— Il aimait une jeune fille que je lui ai enlevée, une jeune fille que j'ai trompée, abandonnée depuis ; une jeune fille que j'ai rendue mère et que j'ai laissée dans la misère avec son enfant. C'est cette faute, je le sens, qui pèse sur ma tête. C'est de la malédiction de cette femme et de cet enfant qu'est sortie la catastrophe. Voilà pourquoi je n'espère plus rien, je ne crois plus à rien. C'est l'heure du châtimeur qui a sonné pour moi, et ce châtimeur est terrible, implacable.
Il se laissa tomber de nouveau, accablé... Maurice le contemplait avec une terreur crois-

qu'il suit dans les établissements secondaires de garçons et de jeunes filles, ainsi que les écoles normales de l'académie de Toulouse :

Sortie : Le dimanche matin 21 mai ;
Rentrée : Le mercredi soir 24 mai, à l'heure réglementaire.

Il y aura classe le jeudi 25.

Inspections

M. Gauthier, inspecteur général de l'économat a inspecté hier le lycée Gambetta.

M. Dasbonne, inspecteur général des chemins vicinaux, arrivera à Cahors jeudi prochain, pour inspecter le service vicinal du département du Lot.

Manufactures de l'Etat

Un concours (programme n° 1) pour le recrutement du personnel admissible aux emplois supérieurs de la culture et de comptabilité dans les manufactures, aura lieu dans le commencement du mois de juin prochain. Les jeunes gens qui désirent s'y présenter, devront se faire inscrire avant le 20 mai, dans les bureaux de l'une des directions sises à Alger, Béthune, Bordeaux, Cahors, Chambéry, Châteauroux, Dieppe, Dijon, le Havre, Le Mans, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Morlaix, Nancy, Nantes, Nice, Orléans, Paris (Gros Caillou), Périgueux, Riom, Tonnesins et Toulouse, ou de l'inspection de culture à St-Malo, Tarbes et Vesoul.

Les demandes d'inscription devront être accompagnées des pièces suivantes :

- 1° L'acte de naissance légalisé constatant que le postulant est français ou naturalisé, et qu'il aura au 1^{er} novembre de l'année du concours, 20 ans au moins et 26 au plus.
- 2° Un certificat de bonne vie et mœurs délivré par le Maire de la commune.
- 3° Un extrait du casier judiciaire.
- 4° Un certificat de libération ou d'exemption du service de l'armée active.
- 5° Le diplôme de bachelier soit ès-lettres soit ès-sciences soit de l'enseignement secondaire spécial.
- 6° Un certificat d'un médecin assermenté, constatant que le postulant n'a aucun vice de constitution qui le rendrait impropre à un service actif.

Des exemplaires du programme sont déposés dans les bureaux des chefs de service en résidence dans les villes sus-indiquées.

Société de secours mutuels d'instituteurs

Le conseil d'administration de la société de secours mutuels des instituteurs du Lot s'est réuni samedi, 29 avril, dans une des salles de la préfecture, sous la présidence de M. Triaire, inspecteur primaire à Cahors.

Dans cette séance, il a été distribué des secours à divers membres pour cause de maladie :

- 1° A Mme Gailhac, institutrice à Aujols, 60 fr. ;
- 2° A Mme Fouché, institutrice à St-Etienne (Castelnau), 20 fr. ;
- 3° A M. Calmejane, instituteur à Fourmagnac, 75 fr. ;
- 4° A M. Faurel, instituteur en congé à St-Médard (Catus), 50 fr. ;
- 5° A M. Garrigues, instituteur à Ussel, 30 fr. ;
- 6° A M. Vidal, 20 fr.

Ont été admis comme nouveaux membres : MM. Brunet et Taste, adjoints à Cahors ; Rey, instituteur à St-Pierre-Lafeuille.

Le surplus de la séance a été consacré à l'examen des comptes de gestion du trésorier pour

sante. Lui aussi était comme écrasé, il n'attendait plus rien de la destinée...

Un nom sortit de ses lèvres :

— Blanche !...
Puis il sanglota à côté de son père.

Après avoir, ainsi que nous l'avons raconté, donné avec éclat sa démission du cercle dont le duc, son ami, avait été expulsé, le colonel était rentré chez lui fort affecté. Il ne se dissimulait pas la gravité de la situation. Pour lui, il l'avait lu sur tous les visages des clubmen, le duc était perdu. On ne reviendrait pas sur la première impression que l'on avait eue. Puis, comment disculper le malheureux ? Tout paraissait étrange, mystérieux, dans cette triste affaire. Le garçon du cercle qui avait dénoncé le duc ne voulait rien dire, affirmait qu'il ne savait rien, qu'il avait été plus surpris que les autres, et que c'est sous le coup de la première indignation qu'il avait parlé. S'il avait pris le temps de réfléchir, il y aurait mis plus de ménagements.

On l'avait interrompu pour lui dire :
— Vous avez bien fait... Vous avez fait votre devoir.

De ce côté-là, Boislaurier avait pu s'en convaincre comme les autres, il n'y avait donc rien à tenter, rien à faire.

Et il était rentré chez lui, en proie à une tristesse mortelle.

Il pensait à Blanche et à Maurice, dont il voyait le bonheur brisé.

Il ne pouvait plus donner, en effet, sa fille au fils du duc.

Et tout en marchant, il se rappelait le passé ;

l'exercice de 1892, qui se soldent de la manière suivante au 31 décembre 1892 :

Fonds libres	1,085 49
Fonds aliénables déposés à la	
caisses de retraites.....	35,441 98
Total.....	35,441 98

Soit 2,781 fr. 66 c. de plus que pour l'exercice 1891.

La commission d'apurement ayant trouvé la comptabilité régulière en a proposé l'approbation au bureau sans restriction. Les comptes de gestion seront donc soumis tels quels à la sanction de l'assemblée générale, dont la date de la réunion n'est pas encore fixée.

Le bureau a ajourné sa décision sur ce point, parce qu'il estime que la présence de l'inspecteur d'académie serait agréable à tous les sociétaires, et que, par suite, il est indispensable de s'entendre avec lui pour la fixation du jour.

Enseignement primaire

Voici le nombre de promotions et de titularisations accordées par l'arrêté ministériel du 29 avril dernier au personnel des instituteurs et des institutrices du département du Lot.

2 instituteurs, actuellement en 3^e classe et comptant 33 ans de service au 1^{er} janvier 1889, sont promus à la 2^e classe.

21 instituteurs, actuellement en 4^e classe et comptant 23 ans de service au 1^{er} janvier 1889, sont promus à la 3^e classe.

16 instituteurs, actuellement en 5^e classe et comptant 13 ans de service au 1^{er} janvier 1889, sont promus à la 4^e classe.

12 instituteurs stagiaires munis du certificat d'aptitude pédagogique et comptant 5 ans de service au 1^{er} janvier 1893 sont titularisés.

4 institutrices, actuellement rangées en 5^e classe, et comptant 28 ans de service, au 1^{er} janvier 1889, sont promues à la 3^e classe.

2 institutrices, actuellement rangées en 5^e classe et comptant 25 ans de service au 1^{er} janvier 1889, sont promues à la 4^e classe.

2 institutrices stagiaires, figurant sur la liste d'admissibilité et comptant 7 ans de service au 1^{er} janvier 1893, sont titularisées.

Société des Sauveteurs du Lot

Dans sa séance du 18 avril 1893, le conseil d'administration de la Société des Sauveteurs du Lot, a décidé que la section de gymnastique et d'escrime prendrait part à la fête fédérale organisée par l'Union des Sociétés de gymnastique de France et qui aura lieu à Toulouse les 21 et 22 mai 1893.

Le Bureau a été invité, en même temps, à demander le concours de la municipalité.

L'enseignement primaire

De 1872 à 1892 on a construit en France 27,000 maisons d'école, on en a réparé, agrandi, meublé 10,000 ; les dépenses de l'Etat, des départements et des communes se sont élevées à 609 millions.

En 1872 il y avait dans les écoles publiques et privées 110,238 maîtres ; en 1892, 142,600 ; soit 33,422 de plus.

Le nombre des élèves était en 1872 de 4,722,751 ; en 1892, de 5,623,301 soit 900,650 de plus.

Le budget annuel de l'enseignement primaire public pour l'Etat, les départements et les com-

il se rappelait la nuit écoulée sous le bosquet, près des fossés de Verneuil, cette nuit où il avait tant souffert et où il avait vu le duc pour la première fois.

Cette rencontre lui avait été fatale déjà...
Le duc lui porterait-il malheur une seconde fois encore ?

Et maintenant, ce ne serait plus lui qui souffrirait, mais sa fille, sa fille à qui il eut voulu épargner même la plus petite contrariété.

Cet homme était donc son mauvais génie, le mauvais génie de ce qu'il aimait.

Et il revoyait la scène d'autrefois, il la revoyait...

Dans le bocage ombreux et sonore, tapi dans l'obscurité, il voyait paraître celle qu'il adorait...

Comme son cœur battait à ce moment ! comme il souffrait.

Avec quel plaisir il eût donné sa vie !...
Il avait senti son âme se déchirer, tout s'effondrer en lui.

Et quand il l'avait vu, lui, avec sa face blanche, ses yeux noirs ! ses habits élégants !

De quelle fureur il s'était gonflé !

D'puis, il avait tout oublié. Il était bon. Sa rancune était tombée. Et quand il avait vu, malheureux à son tour, cet homme qui avait brisé sa jeunesse, il n'avait pas été maître de son premier mouvement qui l'avait poussé à se porter à son secours...

(A suivre.)

munies était en 1872 de 68 millions ; en 1892, il s'est élevé à 169 millions, soit 100 millions de plus.

La caisse de retraite pour la vieillesse

Le ministre de l'instruction publique vient d'adresser aux préfets une circulaire les chargeant de faire savoir au personnel des écoles primaires, que des médailles seront accordées aux personnes qui se seront distinguées par l'activité de leur propagande pour la vieillesse et qui auront provoqué le plus grand nombre de souscriptions, et les priant en conséquence de lui adresser le 1^{er} novembre de chaque année au plus tard, la liste des instituteurs et des institutrices dignes de ces récompenses.

Récompenses honorifiques

Une médaille d'argent de 2^e classe a été accordée à M. Frédéric Cadiergues, cantonnier à Leyme, pour s'être particulièrement distingué dans plusieurs circonstances, notamment en sauvant un enfant sur le point d'être écrasé par un arbre.

Une mention honorable a été accordée à M. Emile Adhuy, cultivateur à Puy-l'Evêque, pour avoir sauvé un homme sur le point de se noyer dans le Lot.

Acte de probité

Deux enfants, les nommés Mahout et Grelet, ayant trouvé un porte-monnaie renfermant une petite somme d'argent, se sont empressés de le déposer au bureau de police, où il est à la disposition de la personne qui l'a perdu.

Grève des plâtriers

Hier, lundi, les ouvriers plâtriers de Cahors et leurs manœuvres, au nombre de 30 environ, se sont mis en grève. Ils réclament la journée de dix heures et 5 fr. par jour comme salaire.

Les patrons ont refusé et la plupart de ceux-ci ont l'intention de recruter de nouveaux ouvriers à l'extérieur.

Viandes de boucherie

Samedi, M. Pagès, inspecteur des viandes de boucherie, a saisi à l'abattoir et fait enfouir un porc impropre à la consommation.

La tenue dans l'armée

Le général Loizillon a l'intention de rehausser l'uniforme des troupes d'infanterie de ligne, en accordant aux troupes à pied l'usage des plumes retombant rouge et noir comme insigne de grande tenue. Le ministre de la guerre ne songe nullement à changer les uniformes des chasseurs et des hussards, et à substituer, pour la cavalerie légère, la tunique au dolman.

En cas de mobilisation

Le général Loizillon, ministre de la guerre, et M. Peytral, ministre des finances, viennent d'élaborer un projet de loi ayant pour but de réglementer la situation des employés civils et des pensionnaires de l'Etat rappelés sous les drapeaux en temps de guerre.

Ce projet de loi divise tout d'abord en deux les employés qui seraient rappelés : ceux pourvus du grade d'officiers de réserve ou de territoriale ne toucheraient que les trois quarts de leur traitement. Le montant intégral des émoluments serait, par contre, conservé aux soldats et assimilés. Leur situation établie au point de vue budgétaire, il s'agirait de pourvoir à leur remplacement de manière à assurer la marche des services publics pendant leur absence. C'est à quoi on aboutirait par des intérimaires ou auxiliaires qui seraient rétribués au moyens des sommes prélevées sur les traitements donnant lieu à cumul.

Dans cette catégorie sont rangés tous les traitements dont les bénéficiaires touchent plus de 12,000 fr. au titre civil. Le projet de loi établit, en effet, que ce chiffre ne saurait être dépassé. Les droits à l'avancement courraient toujours pour les employés appelés sous les drapeaux ; ils seraient considérés comme remplissant toujours leurs fonctions et ne perdraient ni leur rang d'ancienneté, ni aucun de leurs titres à cet avancement.

Le projet de loi prévoit en outre, que, dans le cas de blessures reçues ou d'infirmités contractées au service, ils auront le droit d'obtenir une pension militaire. Il peut arriver que les fonctionnaires pourvus d'emplois importants ne soient titulaires dans l'armée que de grades inférieurs. Dans ce cas, si pendant la présence sous les drapeaux ils se trouvent victimes d'accidents qui les mettent hors d'état de continuer ou de reprendre leur service, la loi leur laisse la latitude de faire liquider leur pension au titre civil, si ce mode de procéder leur est plus favorable.

Les médailles militaires et les croix obtenues pour faits de guerre et pendant leur présence à l'armée conféreront aux agents civils qui auront été l'objet de cette distinction le droit à la rente viagère ou au traitement attachés à ces distinctions.

Tel est, en substance, le projet de loi qui sera sous peu soumis aux Chambres.

Strenquels

Un secours de 6,000 fr. a été accordé à la commune de Strenquels pour la reconstruction de son église.

Cénevières

Une somme de 1,600 fr. a été accordée à la commune de Cénevières, pour la reconstruction du clocher de son église.

CHRONIQUE THÉÂTRALE

La Fille de Madame Angot

Samedi bien peu de monde au théâtre. L'excellente troupe de M. Pigot nous donnait *la Fille de Madame Angot*, pour la deuxième fois. C'est peut-être ce qui est cause du peu d'empressement que les spectateurs, ordinairement très nombreux ont mis à se rendre à l'appel du directeur. Ils ont en tort, car la pièce a été enlevée avec un entrain et un brio remarquables, et pourtant la troupe a joué devant des banquettes.

Ayant déjà, dans une précédente chronique, parlé de la pièce, que d'ailleurs tout le monde connaît, je ne parlerai que des artistes. M^{me} Demanthe-Guyot « M^{lle} Lange » a été, comme toujours, étourdissante de grâce et de beauté, elle a tenu son rôle avec un réel talent, a-t-elle assez malmené ce pauvre Larivaudière, ce vieux copain de Larivaudière, et M^{me} Massé, donc ! « Clairette » une Clairette timide et charmante, dans sa robe de mariée. Mutine et déjurée sous le costume des dames de la halle, M^{me} Massé, très en voix, a merveilleusement chanté. Le public, malheureusement peu nombreux, s'est levé pour l'applaudir. M^{me} Vaquez, parfaite dans son rôle de femme de la halle ; M. Coulon « Larivaudière », désopilant comme toujours ; M. Charly « Ange Pitou » a joué son rôle avec beaucoup de naturel et l'a surtout bien chanté ; Mons Marty ne chante pas mais est très bon comédien ; M. Mario, impayable en incroyable et enfin M. Pigot, dont la réputation n'est plus à faire, a été un agent de police parfait.

THÉÂTRE DE CAHORS

Jeudi 29 avril

Première représentation du grand succès

PETIT DUC

Opéra comique en 3 actes
M^{me} D.-GUYOT remplira le rôle du *Petit Duc*
PRIX ORDINAIRE DES PLACES

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction

de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaya, Pau, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 15 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

Bibliographie

LA DÉBACLE

Par Emile ZOLA

Grande publication illustrée en livraisons à 40 cent.

Pour annoncer cette édition véritablement populaire, nous ne pouvons mieux faire que de mettre sous les yeux de nos lecteurs la lettre suivante que le maître a écrite à l'un de nos grands journaux du matin :

« Vous allez publier *La Débauche* et vous me demandez quelques lignes de préface.

« D'ordinaire, je veux que mes œuvres se défendent d'elles-mêmes et je ne puis que témoigner ma satisfaction en voyant celle-ci publiée dans un grand journal populaire, qui la fera pénétrer dans les couches profondes de la Démocratie.

« Le peuple la jugera et elle sera pour lui, je l'espère, une leçon utile. Il y trouvera ce qu'elle contient réellement : l'histoire vraie de nos désastres, les causes qui ont fait que la France, après tant de victoires, a été misérablement battue, l'effroyable nécessité de ce bain de sang d'où nous sommes sortis régénérés et grandis.

« Malheur aux peuples qui s'endorment dans la vanité et la mollesse ! La puissance est à ceux qui travaillent et osent regarder la vérité en face. »

La Débauche est illustrée par un artiste éminent, le peintre de batailles JEANNIOT, qui s'est inspiré de documents authentiques en visitant, comme l'a fait Emile Zola, les contrées qui furent le théâtre de la guerre.

L'ouvrage, grand in-8° Jésus, paraît en livraisons à 40 centimes et en séries à 50 centimes. Deux livraisons par semaine et une série tous les 18 jours.

On peut souscrire de suite à l'ouvrage complet, reçu franco au fur et à mesure de l'apparition de chaque série, en adressant un mandat poste de sept francs à l'éditeur E. Flammarion, 26, rue Racine, Paris.

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT ET C^o

56, RUE JACOB, A PARIS

LA

MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des tableaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille ; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisseries, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également, soit aux bureaux de poste, soit aux libraires des départements.

ETUDE

De M^e DUCLAUX, avoué cours de la Chartreuse, N° 10 Cahors. Ancienne étude DELBREIL

D'un exploit du ministère de M^e Rousseau, huissier à Cahors, en date du premier mai mil huit cent quatre-vingt-treize, enregistré.

Il appert :

Que la dame Marguerite Gleyes sans profession, épouse du sieur Raymond Carrières, propriétaire avec lequel elle demeure à Ory, Commune de Cézac, a formé contre son dit mari, sa demande en séparation de biens, et que M^e Duclaux, avoué près le Tribunal civil de Cahors y demeurant, a été constitué par la demanderesse sur ladite assignation.

Pour extrait.

Cahors, le deux mai, mil huit cent quatre-vingt-treize.

DUCLAUX.

Jamais je n'aurais cru qu'il y eût tant de malades en ce monde et tant de guérisons obtenues par les Pilules Suisses ! Cette réflexion sera faite par tous ceux qui liront les 1,161 lettres légalisées envoyées franco à qui en fera la demande à la pharmacie Hertzog, 28, rue de Grammont, à Paris.

Les personnes habituellement constipées, qui ont des maux de tête, des étourdissements et des vertiges, se guériront rapidement en prenant chaque jour une cuillerée à café de *Tisane Dussolin*. On en trouve dans toutes les pharmacies au prix de 4 fr. 50 le flacon.

TOUS CUISINIERS
les bons vous diront que le MEILLEUR TAPIOCA EST LE Tapioca Rils

Exiger la Marque de Fabrique L'AS de TRÈFLE à QUATRE FEUILLES
Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'épicerie et de produits alimentaires.
Gros : 262, Boulevard Voltaire, PARIS.

AUDOUARD

Ex-Professeur de PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE

Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN DENTISTE

A BRIVE

Se rendra à Cahors, le 1^{er} et le 3^e samedi de chaque mois

Hôtel de l'Europe

DENTS & DENTIERS

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD, BRIVE

BULLETIN FINANCIER

du 1^{er} Mai 1893

La journée du 1^{er} Mai paraît devoir se passer dans le calme le plus complet et la bourse en profite pour faire monter notre rente 3 0/0. Donc la liquidation se fait en hausse. On avait dit qu'il y aurait des livraisons de titres, cet événement ne se produisant pas, il y a lieu de procéder à des rachats.

Les reports sur nos rentes sont à un taux fort acceptable. Londres n'est pas très brillant. Berlin et Vienne sont lourds.

Le 3 0/0 de 96.27 s'avance à 96.67 1/2. La cours de compensation a été fixé à 96.40.

Les actions de nos grands établissements de crédit un peu faibles au début ont dû suivre l'impulsion donnée par nos rentes. Nous laissons le Crédit Foncier à 965. Le Crédit Lyonnais maintient son cours de 762.50.

Le Suez s'avance à 2670.

Les fonds étrangers font quelque peu ombre au tableau. L'Italien atteint péniblement le cours de 93. La rente Extérieure ne se relève pas à 66 3/32, toujours à cause des troubles de Cuba. Valeurs ottomanes un peu hésitantes.

En Banque, l'obligation de la Cie Nationale du chemin de fer de l'Equateur se négocie à 407.50.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

1^{er} Itinéraire

1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *viâ* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2^e Itinéraire

1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 45 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versa*.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re} et 2^e classes sont délivrés, toute l'année, à toutes

les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour:

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Loz, Salles-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 2 personnes	20 %
— 3 —	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 — ou plus	40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

Cahors

Billets d'aller et retour à prix réduits

La compagnie d'Orléans, en vue de faciliter les relations commerciales des régions du Lot avec la ville de Bordeaux, vient de soumettre à l'homologation de l'administration supérieure, une proposition ayant pour objet d'étendre à cette région les dispositions actuellement en vigueur pour les billets aller et retour de toutes classes prévus par son tarif spécial G. V. n° 2.

Aux termes de cette proposition des billets d'aller et retour seront délivrés pour Bordeaux par Cahors et les gares et stations de la région et réciproquement.

La durée de validité de ces billets est fixée, aller et retour compris, à un jour jusqu'à une distance de 100 kilomètres, à deux jours jusqu'à une distance de 200 kilomètres et ainsi de suite en augmentant d'un jour par 100 kilomètres ou fraction de 100 kilomètres.

Ces délais sont comptés de minuit à minuit sur la distance du point de départ ou de destination à Bordeaux.

Vignes Américaines

100,000 PLANTS A VENDRE

Solonis, 1 mètre de long 0,008 mill. au petit bout. 50^e le mille.
 Riparias portalis, id. id. 50^e id.
 Riparias géant, id. id. 50^e id.
 Bois pour pépinières de ces trois variétés à 10^e id.
 Portugais bleu, greffés sur *Violla*, *Riparia*, *Jacquez*, etc. etc., extra beaux, à 200^e id.
 Greffes du pays, 150 fr. le mille en 1^{er} choix.

S'adresser au propriétaire : M. VICTOR COMBES, à Vire, par Puy-l'Evêque (Lot).

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte
 Breveté S. G. D. G.
 Enclume de Famille
 Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. *Lessivages Soleil*.

Echarpes pour maîtres et adjoints

EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

A VENDRE 25 fr. Dictionnaire Dupirey de Vorepierre, relié en 2 gros volumes demi-chagrin; a coûté 100 fr.

Avis

M. J. Malinowski, ancien professeur de langues vivantes dans les Collèges et Lycées, donne des leçons d'Allemand, d'Anglais d'Italien, d'Espagnol et de Russe; chez lui à Cahors, rue du Portail-Alban, 11, maison M^{me} V^e Montcoulié.

PRIX MODÉRÉS

A VENDRE

Une grande MAISON, sise à Figeac, avec cour et vaste jardin, ainsi que l'Etablissement des bains y annexé.

Facilités pour le paiement. S'adresser au bureau du Journal.

BIBLIOTHÈQUE SCIENTIFIQUE POPULAIRE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

CAMILLE FLAMMARION

PHYSIQUE POPULAIRE

Par Emile DESBEAUX

Lauréat de l'Institut.

La Physique étudie les forces de la Nature et l'utilisation de ces forces.

Les découvertes extraordinaires, faites en ces derniers temps, reposent sur les appropriations nouvelles de ces forces.

Les progrès de la science physique sont devenus tout à coup si rapides, les phénomènes physiques sont apparus avec une fécondité si prodigieuse, qu'un livre nouveau — qui relate ces progrès, qui explique ces phénomènes — est devenu indispensable.

La Physique populaire, de M. Emile Desbeaux vient répondre à ce besoin, vient satisfaire à l'ardente curiosité des esprits modernes qui aspirent à pénétrer les mystères dont nous sommes enveloppés, et à parvenir à la connaissance intime et complète de la vie des choses.

La Physique populaire est le quatrième volume de la Bibliothèque fondée par Camille Flammarion dans le but d'exposer, sous une forme accessible à tous, l'ensemble des connaissances humaines.

Cet ouvrage, magnifiquement illustré, mettra sous les yeux des lecteurs toutes les découvertes nouvelles de la science et de l'industrie, les diverses applications de l'Energie, le Phonographe, le Téléphone, le Télégraphique, le Téléphote, ainsi que les manifestations si variées des forces de la nature, l'Energie électrique, l'Energie lumineuse, l'Energie calorifique, merveilleux phénomènes qui s'accomplissent chaque jour autour de nous et constituent, en somme, la vie de la terre et le cadre de la vie humaine.

Les précédents ouvrages de M. Emile Desbeaux, couronnés à deux reprises par l'Académie française, adoptés par le Ministère de l'Instruction publique pour les bibliothèques scolaires et populaires, traduits en plusieurs langues, sont un sûr garant du succès auquel est destiné la Physique populaire.

La Physique populaire est publiée en 100 livraisons à 10 centimes et en 20 séries à 50 centimes, format grand in-8° jésus.

Il paraît deux livraisons par semaine. — On peut souscrire à l'ouvrage complet, reçu franco en séries, à leur apparition, contre un mandat de dix francs adressé aux éditeurs :

C. MARPON ET FLAMMARION, 26, rue Racine, PARIS.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

L'ŒUVRE D'ART

DIRECTION et ADMINISTRATION : 28, rue Saint-Georges, 28, PARIS

REVUE BI-MENSUELLE ILLUSTRÉE

L'ŒUVRE D'ART donne dans chacun de ses numéros quatre planches hors texte format in-folio sur papier de luxe, reproductions photographiques par Aron frères, d'œuvres classiques ou remarquées dans les Expositions d'Europe et d'Amérique.

La collection d'une année de L'ŒUVRE D'ART formera donc un magnifique album d'environ cent gravures qui figureront les œuvres les plus célèbres des Maîtres anciens et modernes.

Abonnements, Paris et Départements : Un an 17 fr. Six mois 9 fr. Trois mois 5 fr.

Abonnements, Étranger (Union postale) Un an 20 fr. Six mois 11 fr. Trois mois 6 fr.

Contre 75 centimes en timbres poste, il sera envoyé un numéro spécimen à toute personne qui en fera la demande à l'Administration de L'ŒUVRE D'ART, 28, rue Saint-Georges, Paris.

L'ŒUVRE D'ART donne gratuitement en prime à tous ses abonnés une superbe reproduction de la NIXE de Meissonier, mesurant 46 x 56, tableau appartenant à S. M. la Reine d'Angleterre.

La Grande

Encyclopédie

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE MM. :

BERTHELOT, sénateur, membre de l'Institut.
 H. DERENBOURG, prof. à l'École des langues orientales.
 F.-Camille DREYFUS, député de la Seine.
 A. GRAY, professeur à l'École des chartes.
 GLASSON, de l'Institut, prof. à la Faculté de droit.
 D^r L. HAHN, bibliothécaire de la Faculté de médecine.
 C.-A. LAISANT, docteur ès sciences mathématiques.
 H. LAURENT, examinateur à l'École polytechnique.
 E. LEVASSEUR, de l'Institut, prof. au Collège de France.
 H. MARION, professeur à la Sorbonne.
 E. MUNTZ, conservateur de l'École des beaux-arts.
 A. WALTZ, prof. à la Faculté des lettres de Bordeaux.

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE, dont les articles sont rédigés et signés par plus de 500 collaborateurs — tous éminents spécialistes — est le seul ouvrage français de cette nature justifiant son titre. Elle formera environ 28 volumes gr. in-8° colombier de 1200 pages, qui se publieront par livraisons de 48 pages paraissant le jeudi de chaque semaine.

La Grande Encyclopédie est sous le patronage de l'Académie des Sciences et de l'Académie des Lettres. (Arsène HOUSSEY)

Broché : 600 fr.
 Payables : 10 fr. par mois
 ou 500 fr. comptant

Relié : 750 fr.
 Payables : 15 fr. par mois
 ou 650 fr. comptant

H. LAMIRAULT et Cie, 61, rue de Rennes, Paris

RECONSTITUANT ÉNERGIQUE

Le Vin de Peptone de Chapoteaut contient la viande de bœuf digérée par la pepsine; il est beaucoup plus actif que les jus et extraits de viande; avec lui on nourrit les anémiques, les convalescents, les phthisiques, les malades privés d'appétit, dégoûtés des aliments ou ne pouvant les supporter et ceux épuisés par le travail, la fatigue ou les veilles. La peptone Chapoteaut est, à cause de sa pureté, la seule employée à l'Institut Pasteur. Dépôt : Toutes Pharmacies.

A CÉDER

Un Fonds de commerce très important et bien situé. Matériel presque neuf. Bail à la volonté du preneur. Affaire excellente à traiter. S'adresser au bureau du Journal.

A Vendre

EN BLOC OU EN PARCELLES

Une vaste Maison, située au centre de la ville, avec cour et jardin. — Grandes facilités de paiement. S'adresser au bureau du Journal.

A Vendre

IMMÉDIATEMENT

L'établissement connu sous le nom de CAFÉ DE STRASBOURG, boulevard Gambetta, n° 77, Cahors.

S'adresser à M. Andrieu, propriétaire de l'établissement.

UNION DES OUVRIERS

Tailleurs de pierre et Maçons

L'Union des ouvriers maçons, tailleurs de pierre, se recommande au public pour tous travaux de maçonnerie, taille de pierre, sculpture, travaux de cimetières, etc., etc. Travaillant par eux-mêmes, ils peuvent, vu leur nombre, activer les travaux et faire les prix les plus modérés.

Siège Social : Rue de Vayrols, n° 7

En vente au bureau du Journal.

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation

DU LOT

En vente chez tous les Libraires.

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. — 25 c. en plus par la poste.